



UT01
- dossier (VIP)
- CHRONO BREF

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Ressources, énergie, milieux et
prévention des pollutions

Lyon, le 2 septembre 2013

Affaire suivie par : Vincent PERCHE
Unité Prévention des Pollutions et Police de l'eau
Tél. : 04 26 28 66 45 – Fax : 04 26 28 67 19
Courriel : vincent.perche@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur
Société SOREAL
Hameau de Champagne
01540 VONNAS

Objet : Mise en œuvre de la Directive IED – Déclaration de la rubrique principale et du BREF de référence associé

V. Réf. : Courrier du 30 juillet 2013

N. Réf. : REMIPP-13-PPPE-157-VP-[IED-SOREAL à Vonnas]

P.J. : sans

Monsieur le Directeur,

Suite à la parution au journal officiel des rubriques de la nomenclature relatives aux installations relevant de la directive IED, et conformément à l'article R.515.83 du Code de l'Environnement, nous vous avions demandé de vous déclarer au titre du bénéfice des droits acquis dans les rubriques 3000 qui vous concernent. Vous m'avez fait parvenir par courrier en référence 1 des propositions motivées de rubrique principale et de BREF associé.

Après instruction, nous avons l'honneur de répondre favorablement à votre demande et de proposer de retenir :

- comme activité principale la rubrique 3642-2 « Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus uniquement de matières premières végétales, avec une capacité de production supérieure à 300 t de produits finis par jour » ;
- comme BREF associé le BREF « Industries agro-alimentaires et laitières » ;
- pas d'autres rubriques 3xxx demandées au titre du bénéfice des droits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur régional et par délégation,
le Chef de l'Unité Prévention des Pollutions et Police de l'eau,

Pascal SIMONIN

Copies : UT01